



APPEL A CANDIDATURE

Enseignants pour les Cours complémentaires en droit luxembourgeois

Dans le cadre des cours complémentaires en droit luxembourgeois régis par le règlement grand-ducal modifié du 10 juin 2009 portant organisation du stage judiciaire et réglementant l'accès au notariat, le Ministère de la Justice recrute les enseignants pour assurer à partir de la rentrée 2024/2025 l'enseignement des différentes matières retenues dans le cadre de cette formation.

L'enseignement se répartit en trois groupes de matières. La liste des matières enseignées, avec l'indication du volume horaire et du programme établi pour chacune des matières, et leur répartition dans les trois groupes peuvent être consultées dans le document joint au présent appel à candidature.

Chaque matière fait l'objet d'un contrôle des connaissances sous forme d'examen écrit plein et entier (pas de QCM). Les résultats de ces examens sont considérés pour décider de la délivrance du certificat complémentaire en droit luxembourgeois, requis pour l'admissibilité aux Barreaux.

La charge d'enseignement comprend la préparation et la tenue du cours, la préparation et la tenue des examens et des examens de rattrapage, y compris la correction des copies, et la participation aux jurys d'examen.

Les nominations aux charges d'enseignement sont faites par la Ministre de la Justice pour une durée renouvelable de trois années, sur avis du Comité de pilotage chargé de surveiller les cours complémentaires en droit luxembourgeois.

Le présent appel à candidature intervient à l'échéance des nominations faites en 2021 pour une durée de trois années.

Les candidats intéressés sont invités à adresser leur candidature, accompagnée d'un CV, de préférence par e-mail, au

Ministère de la Justice
c/o M. Marco Rossi (marco.rossi@mj.etat.lu)
13, rue Erasme
L-2934 Luxembourg
Tel. : 2478 8531



Toute demande d'information peut également être adressée à la même personne de contact.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 1^{er} mai 2024.

Les candidats sont invités à indiquer précisément pour quel(s) cours ils se portent candidat, et en cas de candidatures multiples, de préciser si celles-ci sont cumulatives ou alternatives, et dans ce dernier cas d'indiquer l'ordre de préférence.

Luxembourg, le 25 mars 2024

Thierry Hoscheit
Directeur des études

Annexe :

Le programme des Cours complémentaires en droit luxembourgeois peut être consulté ici :
[Programme CCDL \(gouvernement.lu\)](#)